

Note

« Les "estuaires du Saint-Laurent" »

Jean-Claude Dionne

Cahiers de géographie du Québec, vol. 11, n° 23, 1967, p. 397-398.

Pour citer cette note, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/020734ar>

DOI: 10.7202/020734ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

NOTES

Les « estuaires du Saint-Laurent »

L'ampleur du *majestueux* Saint-Laurent n'aura pas manqué de retenir l'attention des géographes du Québec entre autres et d'inciter quelques-uns¹ à définir, classifier, délimiter et subdiviser l'estuaire du Saint-Laurent. En 1968 paraissait dans un périodique de géomorphologie allemand, une mise au point sur les délimitations de l'estuaire du Saint-Laurent. Constatant que tout le monde utilisait sa propre définition et subdivisait à volonté l'Estuaire, nous avons essayé alors, de définir ce qu'était un estuaire (définition basée sur des critères hydro-morphologiques) et, ensuite, en tenant compte de critères morphologiques, morphométriques et hydrologiques, de subdiviser en trois parties l'estuaire du Saint-Laurent, qui s'étendrait de la pointe Ouest de l'île d'Anticosti au lac Saint-Pierre; M. Brochu avait accompagné cette note d'un commentaire défendant les subdivisions qu'il avait proposées antérieurement.

Dans un article récent, L.-E. Hamelin (1966, pp. 260-261)² consacre une page aux « estuaires du Saint-Laurent ». Il reprend un peu plus en détail sa définition laconique de 1959 (p. 16),³ et modifie légèrement ses subdivisions antérieures de *haut estuaire*, *moyen estuaire* et *estuaire maritime*, en *haut estuaire*, *moyen estuaire*, *bas estuaire* et *estuaire maritime*. Il subdivise donc en deux la zone qu'il appelait jadis le *moyen estuaire*, en passant une limite à Rivière-du-Loup/embouchure du Saguenay. Son *moyen estuaire* correspond à peu près à celui que nous avions proposé en 1963. La division de l'estuaire maritime en deux parties (aval et amont), la première allant du Saguenay/Rivière-du-Loup à Matane/Pointe-des-Monts (*bas estuaire*), l'autre de Matane/Pointe-des-Monts à Anticosti (*estuaire maritime* ou *avant-golfe*), nous paraît intéressante à certains points de vue. Elle semble basée sur un critère morphométrique et offre peut-être l'avantage de subdiviser en sections de longueurs équivalentes le long estuaire du Saint-Laurent. Selon L.-E. Hamelin, l'hydronyme *bas estuaire* conviendrait à la région-façade (au sud), communément appelée *Bas Saint-Laurent*. La zone désignée comme l'estuaire maritime ou l'avant-golfe correspondrait à ce que le commandant Beaugé (1957)⁴ appelait le *vestibule de l'estuaire*.

On s'étonne que l'auteur n'ait fait allusion à l'unique étude systématique sur la question des limites et de la définition de l'estuaire du Saint-Laurent que pour appuyer sa délimitation du *haut estuaire*, comme si personne d'autre n'avait déjà proposé de définition et de délimitations valables.

Il ne fait aucun doute que la subdivision de l'estuaire du Saint-Laurent, qui s'étend de la pointe Ouest de l'île d'Anticosti jusqu'au lac Saint-Pierre, soit une distance d'environ 600 km, et qui atteint 180 km de large dans sa partie aval, demeure complexe et comporte des difficultés. En conséquence, toute division devrait s'appuyer sur un certain nombre de critères morphologiques, morphomé-

¹ Voir bibliographie dans DIONNE, J.-C., *Vers une définition plus adéquate de l'estuaire du Saint-Laurent* dans *Zeitschrift für Geomorphologie*, 1963, vol. 7, n° 1, pp. 36-47.

² HAMELIN, L.-E., *Noms de régions*, dans *Cahiers de géogr. Québec*, 1966, n° 20, pp. 253-262, 4 figures.

³ HAMELIN, L.-E., *Sable et mer aux Îles-de-la-Madeleine*, Québec, Min. Indust. & Commerc., 1959, 55 pages, 14 figures.

⁴ Voir notre compte rendu du travail inédit du commandant Lucien Beaugé, dans la *Revue de géographie de Montréal*, vol. 19, nos 1-2, p. 147.

triques et hydrologiques. L.-E. Hamelin (1959, 1966) ne cherche pas, du moins cela n'apparaît pas dans ses travaux, à appuyer ses divisions de l'estuaire du Saint-Laurent sur des critères que nous croyons fondamentaux. En ce sens, il s'agit d'un essai qui manquera sans doute de convaincre les chercheurs des différentes disciplines. En effet, l'océanographe s'accommodera plutôt de divisions fondées sur de réels critères. Au seul point de vue hydrologique (salinité et température), il n'y a qu'une faible différence dans les eaux⁵ de l'estuaire maritime en amont et en aval de Pointe-des-Monts dans tout le secteur s'étendant de l'île d'Anticosti au Saguenay. Il en est de même du relief sous-marin.

Tout en reconnaissant l'intérêt d'une subdivision de l'Estuaire maritime, vaste nappe d'eau s'étendant sur plus de 250 km de long, nous croyons que l'hydronyme *bas estuaire*, proposé par L.-E. Hamelin, ne répond pas nécessairement à une réalité. Pour être accepté, il faudrait que l'auteur fournisse un certain nombre de critères à l'appui de sa suggestion. Pour l'instant, nous préférons parler du *haut estuaire maritime* pour désigner le secteur amont de l'Estuaire maritime, sachant que la dynamique littorale en particulier, dans ce secteur, s'apparente davantage à celle des côtes qu'à celle des rivages fluviaux, et qu'en conséquence l'hydronyme *estuaire maritime* répond à une réalité.

Tout essai de définition et de subdivision de l'estuaire du Saint-Laurent non fondé sur les critères fournis plus haut demeure théorique et risque d'ajouter à la confusion qui existe déjà.

Jean-Claude DIONNE

Laboratoire de Recherches forestières, Québec.

Modèle périglaciaire de la région de Mont-Joli, Québec¹

Le relief de la bande appalachienne du haut estuaire maritime du Saint-Laurent présente dans son ensemble un modèle hérité de la dissection éogène et quaternaire pré-wisconsin et retouché dans certains secteurs par le glacier wisconsin (ombilic du lac du Gros-Ruisseau) et soumis après la glaciation et actuellement, en l'absence de couvert forestier, à une évolution de type périglaciaire, gélivation et solifluxion étant deux processus importants.

Les crêtes de schistes argileux alignées NE-SW formant le rebord du plateau appalachien, soit à la limite entre la zone des terrasses littorales (90-100 m) et le plateau rocheux disséqué au nord de la vallée de la Neigette, portent la marque d'une évolution périglaciaire post-wisconsin. En effet, dans le secteur compris entre Rimouski et Mitis, il existe toute une série de collines arrondies alignées qui correspondent à des croupes schisteuses habillées d'un manteau de débris gélifractés et de limons périglaciaires. Collines de tailles diverses allant de 10 à 125 m de haut, souvent bien dégagées par rapport aux dépressions environnantes. Elles rappellent par leur forme des buttes morainiques lorsqu'elles sont groupées et des kames lorsque isolées. Bien qu'elles apparaissent avec des tons généralement plus clairs sur les photographies aériennes, il est souvent difficile de donner une interprétation juste surtout lorsque l'on ne fait pas les vérifications de terrain indispensables.

Dans la région de Mont-Joli, ce modèle particulier caractérise une bande de terrains passant par Saint-Joseph-de-Lepage et Saint-Octave-de-Mitis. De nombreuses crêtes allongées de schistes argileux affleurent dans cette bande. La roche,

⁵ Eaux du centre et non pas du rivage ...

¹ Communication présentée au XXXIV^e congrès annuel de l'ACFAS, Québec 1966.